Syndicat Mixte de Gestion de la Seine Normande

Comité Syndical

Séance du 15 décembre 2020 à 9h

DÉLIBÉRATION N°2020-12-2

Adhésion aux missions optionnelles du Centre de Gestion 76

Date de convocation : 26 novembre 2020

Délégués présents :

- Bertrand BELLANGER, Département de la Seine Maritime, titulaire
- Gérard CHERON, Département de l'Eure, suppléant
- Hugo LANGLOIS, Métropole Rouen Normandie, titulaire
- Jean-Pierre BREUGNOT, Métropole Rouen Normandie, suppléant
- Hubert LECARPENTIER, CA Caux Seine Agglo, titulaire
- Bertrand PECOT, CC Roumois Seine, titulaire
- Jean-François BERNARD, CC du Pays de Honfleur Beuzeville, titulaire
- Frédéric DUCHÉ, titulaire, CA Seine Normandie Agglomération

<u>Délégués titulaires excusés</u>:

Pascal LEHONGRE, Département de l'Eure Florent SAINT MARTIN, CU Le Havre Seine Métropole Bernard LEROY, CA Seine Eure Pascal BEHAREL, CC Lyons Andelle, titulaire

Pouvoirs:

Florent SAINT-MARTIN, CU Le Havre Seine Métropole, pouvoir à M. BELLANGER Bernard LEROY, CA Seine Eure, pouvoir à M. BELLANGER

Secrétaire de séance :

M. Hubert LECARPENTIER

Membres en exercice: 11 - Nombre de voix: 100

Quorum: 6

Membres titulaires présents ou représentés par un suppléant : 7

Pouvoir: 2 Votants: 9

Exposé des motifs

Le Président rappelle qu'il a demandé l'affiliation du syndicat au centre de gestion de la Seine-Maritime afin de pouvoir bénéficier des différentes prestations de celui-ci en matière de gestion des ressources humaines.

En effet, cette affiliation repose sur une convention cadre avec le CDG76 permettant, sur demande expresse de la collectivité, de faire appel aux missions proposées en tant que de besoin.

A regard de la mise à disposition de la directrice, du recrutement du chargé d'études GEMA et des futurs besoins de renforts administratifs, il convient de faire appel aux missions suivantes :

- Réalisation des dossiers CNRACL
- Réalisation des paies, des déclarations sociales, collecte des taux et calcul du PAS
- Missions temporaires
- Médecine préventive
- Prévoyance

Délibération

Le comité syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du 18 décembre 2019 autorisant la création du syndicat mixte de gestion de la Seine normande et approuvant ses statuts,

Vu les statuts du syndicat mixte de gestion de la Seine normande,

Vu la convention cadre adoptée entre le syndicat et le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Seine-Maritime (CDG76),

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- D'autoriser le Président à solliciter les missions optionnelles du CDG76 et à signer tous les documents nécessaires au déroulement de ces prestations.

Le président du syndicat mixte de gestion de la Seine normande

Bertrand BELLANGER